RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 6522A7B0-81DF-4758-B309-C1E97CBC20EA

ABCL
SCI au capital de 1.000 €
33 boulevard Gambetta – Résidence Gambetta Bat B
13160 CHATEAURENARD
RCS TARASCON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ et le

LES SOUSSIGNES :

Madame Carla LAUSSEL
Née le [redacted] à [redacted] - De Nationalité [redacted]
Domiciliée et demeurant [redacted]

Monsieur Aurélien BLAYRAT
Né le [redacted] à [redacted] De nationlilté [redacted]
Domicilié et demeurant [redacted]

Sont au siège de la société à l'issue de la signature des statuts aux fins de désigner d'un commun accord son gérant

Ils ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – CONFIRMATION DES STATUTS

Les associés confirment à l'unanimité les statuts tels qu'ils ont été créés ce jour.

ARTICLE 2 – NOMINATION LA GERANCE

Les Associés désignent à l'unanimité en qualité de Premier Gérant

Monsieur Aurélien BLAYRAT
Né le [redacted] à [redacted] De nationlilté [redacted]
Domicilié et demeurant [redacted]

Il ne prendra ses fonctions qu'à partir jour où la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Tarascon et il accepte les fonctions qui lui sont confiées et affirme n'être frappé d'aucune incapacité susceptible de l'y en empêcher.

Les Associés désignent à l'unanimité en qualité Co-gérant.

Madame Carla LAUSSEL
Née le [redacted] à [redacted] - De Nationalité [redacted]
Domiciliée et demeurant [redacted]




Docusign Envelope ID: 6522A7B0-81DF-4758-B309-C1E97CBC20EA

Elle ne prendra ses fonctions qu'à partir jour où la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Tarascon et elle accepte les fonctions qui lui sont confiées et affirme n'être frappée d'aucunes incapacités susceptibles de l'y en empêcher.

Article 3 – POUVOIRS DE LA GERANCE

Le gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux articles 16 des statuts.

Article 4 – REMUNERATION DE LA GERANCE

Les associés confirment à l'unanimité que la rémunération de la gérance sera fixée ultérieurement.

Cependant il aura droit au remboursement des frais de représentation et de déplacements sur justificatifs.

Par Docusign

Les Signataires

Mme Carla LAUSSEL	6/5/2025 \| 11:28:52 CEST [redacted]
Mr Aurélien BLAYRAT	6/5/2025 \| 11:31:40 CEST [redacted]